OFIB.FR

DURÉE

2,00000 jours (soit 16 heures)

1 000 € par participant Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Avocats, Juristes
- Experts
- Responsables et Collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription:

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation!

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Dimensionnement Rapide des Eléments de Structures



Acquérir les bases de la résistance des matériaux en vue de dimensionner ou vérifier rapidement la bonne tenue d'éléments de structures en béton armé, métal ou bois.



- Rappels de résistance de matériaux
- Définition et rappels de statique
- Calculs de descente de charges
- Eléments de bétons armés
- Eléments de construction métallique
- Eléments de construction bois
- Exercice pratique



Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPI Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016 relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





